



Chers médiateurs, Chers collègues,

La Présidente Celia Peña et les membres du Conseil de Direction de l'UBMP-BUPB-BUPM vous invitent à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue

Le mardi 24 juin 2014 - de 18h00 à 22h00

Lieu : « Le rayon vert » : 30-32 rue Van Huynegem - 1090 Bruxelles (Jette)

Vous le savez, les grands objectifs de l'Union Belge des Médiateurs Professionnels sont la défense et la promotion de notre profession, ainsi que la protection du titre de « *médiateur* ».

Pour réaliser nos objectifs, à savoir : défendre, regrouper et promouvoir, nous avons besoin de l'aide de nos membres, chacun selon ses compétences, ses disponibilités et le niveau d'implication qu'il souhaite.

Actuellement, il y a trois façons de s'impliquer :

1. Au niveau du Conseil de Direction (CD), qui est un mandat de quatre ans par élections à l'AG. Il se réunit une fois par mois, en principe le premier mardi du mois, de 16h00 à 20h00, à Bruxelles¹. Celui-ci est préparé par un bureau restreint (composé de la Présidente, du Vice-président, de la Trésorière et de la Secrétaire) qui se réunit une fois par mois également. Chaque réunion fait l'objet d'un PV.
2. Comme membre actif, avec ou sans mandat, dans des *Cellules de réflexion et d'action* délocalisées (CRA). Les cellules se réunissent régulièrement selon les modalités que les membres se fixent eux-mêmes. Celles-ci sont des groupes locaux qui naissent à l'initiative des membres ou suite à la sollicitation du Conseil de Direction. Un membre du CD en fait partie et est mandaté pour faire le lien entre celui-ci et le groupe de travail. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu transmis une fois par mois au CD.
3. Enfin, comme membre (effectif ou adhérent), en soutenant l'union par sa cotisation, sa pratique professionnelle, son engagement déontologique et en participant aux assemblées générales et activités organisées par l'union.

Si vous souhaitez faire profiter l'union de vos compétences ou de votre expertise particulière, rejoignez-nous à notre prochaine Assemblée générale extraordinaire, le 24 juin 2014, de 18h00 à 22h00, à la salle **Le Rayon vert**, Rue Van Huynegem 32 à 1090 Bruxelles (Jette). Consultez le lien suivant pour vous inscrire

¹ Place Maurice van Meenen 14, 1060 Saint-Gilles

ou en savoir plus sur ce lieu et les moyens de le rejoindre : <http://ubmp-bupb.org/membres/assemblee-generale-extraordinaire/>.

Si vous ne pouvez-vous libérer ce jour-là, vous pourrez prendre connaissance des différentes *Cellules de réflexion et d'action* créées ou confirmées. Pour découvrir les modalités pour vous y inscrire voyez le lien suivant qui sera actif dès le 30 juin : <http://ubmp-bupb.org/membres/cellules-reflexion-action>.

Chers membres ou futurs membres, le Conseil de direction et les membres déjà actifs dans ces cellules seront donc heureux de vous revoir ou de faire votre connaissance à l'occasion de cette assemblée générale que nous souhaitons vraiment extraordinaire !

A l'ordre du jour:

1. Mot de la Présidente ;
2. Présentation du nouveau CD ;
3. Approbation du P.V. de l'AG du 26 février 2014;
4. Changement de l'adresse du siège social ;
5. Elections statutaires : élection de directeurs aux postes vacants;
6. Programme 2014-2016
 - a. Défendre, regrouper et promouvoir
 - b. Cellules de réflexion et de rencontre - développement
 - c. Suggestions
7. Approbation formelle du ROI;
8. Pause : verre de l'amitié et buffet ;
9. Tables rondes

Lieu : « Le rayon vert » : 30-32 rue Van Huynegem à 1090 Bruxelles (Jette) voir plan sur le site

Paf : Gratuit pour les membres. Vous pouvez vous mettre en ordre de cotisation sur place.
10 euros pour les non membres ; 5 € pour les étudiants (Buffet - & boissons comprises)

Cotisation 2014 : membre effectif 40 €, membre adhérent 25€

À verser sur le compte : BE98- 0003-2526-9793 - Union Belge des Médiateurs Professionnels
1060 Bruxelles - Précisez cotisation 2014 + votre nom

Veillez-trouver en annexe : le PV de la dernière AG, une procuration, le R.O.I.

Pouvons-nous vous demander de les lire afin de préparer vos suggestions et de faciliter le déroulement de l'Assemblée. Munissez-vous de la copie de chaque document.

Merci d'envoyer la confirmation de votre participation en vous inscrivant sur le site en cliquant ici :

<http://ubmp-bupb.org/membres/assemblee-generale-extraordinaire>

ou par courriel : secretariat@ubmp-bupb.org

ou

Par courrier au siège social : drève de Dieleghem, 50 à 1090 Bruxelles.

**Votre candidature comme Directeur et/ou autres sujets à aborder sont à envoyer
au plus tard pour le mercredi 18 juin 2014 à l'UBMP-BUPB - drève de Dieleghem, 50 à 1090 Bruxelles**

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Par la présente,

- Participerai à l'AGEX du 24/06/2014.
- Présente ma candidature en qualité de directeur.
- Suis intéressé(e) par :

Lors de l'AGEX, je voudrais que le sujet suivant soit abordé :

.....
.....

Merci de votre collaboration.